

Procès verbal de la séance de Conseil Municipal du Mercredi 29 juin 2016 à 20 h 30

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 juin 2016, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué **le mercredi 29 juin 2016, à 20 heures 30**, à l'hôtel de Ville et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize, par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Sommaire

Le Maire de la Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

La Séance est ouverte à 20 h 30.

LISTE DES ÉLUS PRÉSENTS, EXCUSÉS ET ABSENTS :

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Christian BELLIARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Christine DUCREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pierre GALLET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Sébastien LEBRUN			<input checked="" type="checkbox"/>	

Madame Nathalie LENOIR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Sébastien STALENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Vanessa TANCREDE			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Béatrice CHERON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Alain REVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sophie GUILLARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Daniel LECLERCQ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Michel LELARGE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chrystel ESNAULT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Florian HALOTEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER		<input checked="" type="checkbox"/>		

Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Nicolas MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Valérie OLLIVIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Chantal PLANQUETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Martine ROBBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Joël DROULLON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jacques FAUDET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Hélène LEPRINCE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Christelle MARIE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Patrick PRUNIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Arnaud RAOULT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur David CAILLY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jacques CHAMPION	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Bernadette HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoit LETINTURIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Roger MOREL			<input checked="" type="checkbox"/>	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric du ROSEL			<input checked="" type="checkbox"/>	

Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jacqueline HUET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Marie-José LARIVIERE		<input checked="" type="checkbox"/>		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		<input checked="" type="checkbox"/>		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie MARGUERIE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE		<input checked="" type="checkbox"/>		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER	<input checked="" type="checkbox"/>			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Cindy BAUDRON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jérémy FOLLY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		<input checked="" type="checkbox"/>		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Olivia NEEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN			<input checked="" type="checkbox"/>	

Ordre du jour :

<u>N° du point</u>	<u>Titre du point</u>
<u>COMMUNE DE VIRE NORMANDIE</u>	
<u>URBANISME/HABITAT</u>	
1	Programme Local de l'Habitat (PLH) – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Subventions aux particuliers
<u>MOBILITE/DEPLACEMENTS</u>	
2	Conventions « Transport » entre le Conseil Départemental du Calvados et Vire Normandie – Autorisation du Maire à signer les conventions
3	Evolution des services au 1 ^{er} septembre 2016 : a) TADAMI b) AMIBUS Transports scolaires : c) évolution du service au 1er septembre 2016 sur la commune déléguée de Vaudry (circuit test)

<u>TRAVAUX, SYSTEMES D'INFORMATION, TRANSITION ENERGETIQUE</u>	
<u>Thématique « Travaux »</u>	
4	Dématérialisation et mise en réseau du système d'information documentaire
5	Signature d'une convention avec ORANGE dans le cadre des travaux de viabilisation du Pôle Environnement
6	Programme voirie – Autorisation de Monsieur le Maire à signer les marchés
<u>FINANCES / MARCHES PUBLICS</u>	
7	Compte de gestion 2015
8	Compte Administratif 2015
9	Affectation du résultat 2015
10	Décision Modificative n°1
11	Bilan des acquisitions et des cessions
12	Fiscalité Locale - Rectification
13	Subventions 2016 :

	<ul style="list-style-type: none"> - Pays du Bessin au Virois - Syndicat Mixte du SCOT du Bocage - Syndicat de la Vire et du Saint Lois (SAGE) - L'Etape - Office du Tourisme de Normandie - Calvados
14	Tarifs – Médiathèque et Conservatoire de Musique et Danse
15	Garantie d'emprunt à Calvados Habitat
16	Balisage des chemins de randonnée – Plan de financement et demandes de subventions
17	Piscine « Aquavire » – Tarifs 2016/2017
<u>ENFANCE, JEUNESSES ET LOISIRS</u>	
<u>Thématique « Enfance, Jeunesse »</u>	
18	Opération « J'apprends à nager » - Renouvellement – Demande de subvention
19	Signature du suivi des engagements et de l'évaluation des actions pour le financement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaires et périscolaires, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015
<u>PERSONNEL</u>	
20	Contrat d'Apprentissage – Espaces verts et Direction des Systèmes d'Information
21	Création d'un emploi pour besoin occasionnel de 3 mois
22	Ratios d'avancement de grade
23	Suppressions / Créations de postes
24	Régime Indemnitare
25	Création de deux postes dans le cadre du dispositif CUI, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
25 bis	Modification du tableau des effectifs
<u>FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES DE VIRE NORMANDIE</u>	
26	Approbation du règlement intérieur de Vire Normandie
<u>RAPPORTS D'ACTIVITÉS</u>	
27	<u>Rapports d'activités :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Des délégataires de services publics - Des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière (Eau et

	Assainissement Collectif) - Sur le prix et la qualité du service public (Assainissement Non Collectif)
<u>SDCI</u>	
28	Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion
<u>AFFAIRES FONCIERES/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	
29	Développement local : diagnostic sur les gestion prévisionnelle des compétences et sur l'attractivité de la commune de Vire Normandie
30	Mise en place d'un observatoire du commerce

<u>COMMUNES DELÉGUÉES</u>	
<u>COMMUNE DELEGUÉE DE VIRE</u>	
<u>CULTURE</u>	
31	Attribution de subvention pour le Festival Avignon
32	Musée – Signature des autorisations d'urbanisme
33	Orchestre à l'Ecole
<u>SPORTS-ASSOCIATIONS</u>	
34	Convention de mise à disposition d'une infrastructure sportive à l'association du Golf de la Dathée
35	Attribution de subventions : a) A l'USMV b) A l'AFV c) Aux Bélougas d) Au Collectif Jeunes
36	Jumelage
<u>EDUCATION</u>	
37	Participation des communes aux frais de scolarité
<u>AFFAIRES FONCIERES/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	
38	Les Mancellières – Vente commune de Vire – SNC les Mancellières : Modification de la consistance des lots n°2 – 4 et 5
39	La Florie – Signature d'une convention d'occupation précaire avec M. et Mme CANDEA

40	La Mercerie – Vente de 3 lots à bâtir
<u>TRAVAUX</u>	
41	Convention à signer entre la commune déléguée de Vire et le SDEC relative à l'effacement des réseaux – Place de Martilly, rue St Martin
42	Acquisition d'engins pour une politique éco responsable de gestion des espaces publics à l'échelle de la commune nouvelle
43	Requalification des abords de l'hôtel de ville
<u>COMMUNE DELEGUÉE DE MAISONCELLES-LA-JOURDAN</u>	
<u>FINANCES</u>	
44	Subventions 2016
45	Herbe à faucher
<u>COMMUNE DELEGUÉE DE ROULLOURS</u>	
46	Effacement des réseaux « Le Haut Castel » - Etude définitive
47	Tarif du restaurant scolaire pour l'année 2016 - 2017
<u>COMMUNE DELEGUÉE DE SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE</u>	
48	Projet de bail pour la location d'une partie de l'ancienne Mairie à l'institut Forme et Beauté
49	Projet de lotissement la Mahère 2 – Plan topographique pour l'Etude d'Aménagement
50	Création d'un Comité d'Aide Sociale
<u>COMMUNE DELEGUÉE DE VAUDRY</u>	
51	SAFER – Réserves Foncières
52	Convention de mission d'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage Publique
53	Effacement de réseaux

Préambule à la séance

Marc ANDREU SABATER : « Bonsoir à tous. Nous allons commencer la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Roselyne DUBOURGUAIS est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire donne connaissance des conseillers qui se sont excusés.

En application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vertu de la délibération n°4 du Conseil Municipal du 11 janvier 2016, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du Maire qui ont été prises.

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Objet de la décision</i>
152	Signature du marché 16032 Réalisation de réserves d'incendie souples d'une capacité de 120 m3 sur la commune déléguée de Truttemer-le-Petit
153	Signature d'un contrat de prestation de service avec la Société Berger Levrault
154	Signature d'un contrat de prestation de service avec La Poste
155	Signature de l'avenant n°2 avec la société ANNET DEUX pour le marché n°2012-F-OM-0116-Location, entretien et lavage d'équipements de protection individuelle
156	Signature d'une convention avec Madame LE MAUX, directrice de l'école Jean Moulin pour la mise à disposition de la cuisine et de la salle de réunion de la ferme de la Dathée du centre socioculturel municipal Charles Lemaître
157	Signature d'une convention avec Madame KAROUMENTON, directrice de l'école Pierre Mendès France pour la mise à disposition de la cuisine et de la salle de réunion de la ferme de la Dathée du centre socioculturel municipal Charles Lemaître.
158	Signature d'une convention avec Monsieur ANDREU, directeur de l'école de St Germain de Tallevende pour la mise à disposition de la cuisine et de la salle de réunion de la ferme de la Dathée du centre socioculturel municipal Charles Lemaître
159	Signature d'une convention d'occupation du domaine public en qualité d'occupant, auprès du Conseil Départemental
160	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Wouoko pour l'organisation d'un spectacle à la médiathèque
161	Signature de la convention de prestation de service relative à la gestion des Temps d'Activités Périscolaires au sein du multisite Jean Moulin et Jacques Prévert de Vire Normandie par la MJC pour le compte de la commune de Vire Normandie
162	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association Elan Gymnique Virois
163	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association USMV – Section Tennis
164	Collecte des huiles usagées
165	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association USMV – Section Hockey

*Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il n'y a aucune question à ajouter à l'ordre du jour de séance et une question a été ajournée.
Il propose d'aborder l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance.*

Débats

Catherine GODBARGE : « Nous ne comprenons pas très bien pourquoi vous avez déclenché cette procédure d'urgence parce que le délai, pour manque de quorum, c'est trois jours. Lundi soir, cela a été annoncé pour jeudi. Nous avons deux conseillers qui s'étaient libérés jeudi mais pas pour mercredi ».

Marc ANDREU SABATER : « Il y a eu une discussion entre jeudi et mercredi, il a été choisi mercredi ».

Catherine GODBARGE : « Jeudi, le délai était légal, on pouvait tout voir sans problème et il n'y avait pas besoin d'autorisation et de choses complémentaires ».

Marc ANDREU SABATER : « Si ce n'est qu'il faut que l'on adresse avant le 30 juin le compte administratif ».

Catherine GODBARGE : « C'est la délibération qui doit être prise avant le 30 juin ».

Marc ANDREU SABATER : « Il y a le contrôle de légalité derrière ».

Catherine GODBARGE : « Juridiquement on pouvait le faire ».

Marc ANDREU SABATER : « On pouvait probablement le faire mais techniquement Si on applique vigoureusement les textes, il valait mieux le faire ce soir que jeudi car on n'aurait pas transmis avant le 1^{er} juillet au contrôle de légalité ».

Catherine GODBARGE : « Vous auriez transmis le 1^{er} juillet au contrôle de légalité. Les délais étaient respectés. On ne plaisante pas avec la loi et on doit respecter le CGCT. Par égard, vis-à-vis de nos collègues, je pensais que vous alliez éventuellement reconvoquer un autre conseil pour ne pas les obliger à revenir une fois de plus, nous participerons aux votes des délibérations selon l'avis que vous allez demander à tous les conseillers. Mais raisonnablement je pense que cela aurait pu être fait dans les temps.

Marc ANDREU SABATER : « Je vous remercie. Il y a-t-il d'autres questions ou remarques ? ».

BROUHAHA - INAUDIBLE

Serge HAMEL : « Juste une petite mise au point par rapport à ce report de cette réunion. Il y a des choses qui m'ont déplu après. Ce qui a été écrit et dit, entre autres, par toi Marc (ANDREU SABATER) parce que effectivement j'ai trouvé vraiment incorrect que tu nous fasses porter le chapeau de cette annulation. C'est quand même un peu « fort de café » de nous faire porter cela. Pourquoi ? C'est toujours plus facile de reporter la responsabilité sur les autres plutôt que de se remettre en cause et surtout de se poser les bonnes questions. La première question à se poser : pourquoi on était si peu d'élus. Certains ont peut-être préféré regarder le match Islande/Angleterre, cela me semble peu probable que ce soit la généralité parce que l'on sait bien que l'on peut regarder un match de foot pendant une réunion de conseil municipal. Il y a quelqu'un qui nous l'a prouvé et on l'a vu. M. BINET, si on ne peut pas parler, je pense que j'ai autant de légitimité que vous de parler, d'accord ? Je ne pense pas être une opposition systématique et pas constructive. Je ne m'oppose pas à ce qu'a proposé Marc (ANDREU SABATER). Oui, je parle de l'intérêt de VIRE NORMANDIE car il s'agit de la démotivation de l'ensemble des élus et je ne veux pas porter cette responsabilité. Cette démotivation est due à la façon de faire fait que nous sommes un peu écœurés. Marc, je suis désolé, je vais arrêter, j'avais préparé pour que ce soit court. Je vais arrêter car avec un tel comportement et je remettrais, par écrit, ce que je souhaite dire. Sache que je n'ai surtout pas apprécié que tu parles de jeux

politiciens. On n'est pas là, comme toi, avec des ambitions politiques. Ce n'est pas notre débat. Et c'est toi qui a placé cela et je trouve cela très regrettable ».

Marc ANDREU SABATER : « Je vais répondre et je pense qu'il faut que l'on passe à l'ordre du jour. Objectivement, je constate, ce n'est pas un reproche mais un fait, on a réussi à avoir le quorum au bout d'une demi-heure. On a appelé les gens. C'est regrettable que cela ce soit passé comme cela et je suis bien d'accord. Objectivement, nous avons le quorum et il y a des élus qui ont quitté l'assemblée, c'est leur droit, leur choix et c'est pour cela que ce soir, on est là. S'ils n'étaient pas partis, on ne serait pas là ce soir ».

BROUHAHA - INAUDIBLE

Marc ANDREU SABATER : « Chacun a le droit de s'exprimer et de penser comme il veut. Un jugement qui est exprimé. J'ai quand même le droit de répondre et de dire ce qui est la réalité des choses. J'aimerais bien aussi que tu puisses t'adresser à tous ceux qui travaillent au sein du bureau et de manière acharnée, qui travaillent dans les commissions de manière acharnée, à nos personnels pour voir si effectivement il y a une volonté délibérée d'écoëurer les gens comme tu le dis. Chacun appréciera ces propos tels qu'ils sont tenus. Chacun est libre de penser et de dire ce qu'il veut, bien évidemment dans le respect de chacun et surtout pas de procès d'intention et ce n'est pas tout à fait la manière dont tu t'exprimes. C'est la réalité. Qui a quitté le conseil municipal lundi soir. Je pense que ceux qui lisent la presse depuis plusieurs années se sont rendu compte que tu étais un grand partisan de Marc ANDREU SABATER. C'est une évidence et il y a peut être quelques progrès à faire. Je propose que l'on déclare cette séance ouverte. Je vous propose une délibération mais je vous demande si on peut adopter ce principe de traiter ce soir l'ensemble des délibérations. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'y oppose ? Non. Une abstention. D'accord. On va traiter l'ensemble des délibérations ce soir et on va essayer d'être efficace. On a ajouté une délibération à l'ordre du jour, cela concerne l'urgence.

Procédure d'urgence

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE VIRE NORMANDIE

URBANISME/HABITAT

- 1- Programme Local de l'Habitat (PLH) – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**
– Subventions aux particuliers

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

MOBILITE/DEPLACEMENTS

2 - Conventions « Transport » entre le Conseil Départemental du Calvados et Vire Normandie – Autorisation du Maire à signer les conventions

Marc ANDREU SABATER : « Ce sont les conséquences de la loi NOTRe. La loi NOTRe a confié aux Régions la compétence « transport » et donc le département se désengage totalement, ce qui est logique. Il nous transfère des services qu'il assumait lui-même et il supprime les dotations qu'il nous donnait pour l'exercice de certaines compétences qui nous étaient déléguées. Nous, nous sommes en PTU, Plan de Transport urbain. C'est une compétence qui nous a été déléguée par le département. On a la pleine et entière compétence aujourd'hui et les charges qui vont avec. La difficulté c'est que l'on ne sait pas encore aujourd'hui la politique de la Région. Peut-être que la Région adoptera la même politique que le Département du Calvados mais ce n'est pas sûr du tout. Vous savez qu'il y a 5 départements dans la nouvelle région Normandie et les politiques des 5 départements diffèrent. Quelle sera la politique de la région qui récupère la compétence aujourd'hui, nous ne le savons pas. Nous assumons cette responsabilité aujourd'hui ».

3- Evolution des services au 1er septembre 2016 :

- a) **TADAMI**

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

- b) AMIBUS
Pas d'observations
Adopté à l'unanimité

Transports scolaires :

- c) évolution du service au 1er septembre 2016 sur la commune déléguée de Vaudry (circuit test)

Annie BIHEL : « Je voudrais remercier les membres de la commission et les techniciens qui se sont penchés sur ce dossier puisque c'est un secteur qui avait toujours été délaissé par les transports scolaires et il y a une étude qui a été faite (Guy VELANY s'est beaucoup impliqué), des papiers ont été déposés dans chaque foyer pour demander le nombre d'enfants tant en primaire qu'en secondaire. C'est un essai qui va être fait pour un an. Je remercie Guy et les services qui se sont énormément mobilisés. Merci pour les familles et les enfants ».

Daniel ? « Inaudible »

Annie BIHEL : « La somme de 20 000 € n'est pas inscrite au budget mais nous allons voter une décision modificative. Je vous rappelle que dans le budget, nous avons une réserve qui est toujours en dépenses imprévues et que l'on va retrouver aujourd'hui dans la décision modificative. Quant à savoir ce qui est considéré comme un test positif, je ne fais pas partie de la commission transport donc je ne peux pas vous le dire. Je pense que si par exemple les familles ne jouent pas le jeu, bien sûr le circuit ne sera pas reconduit l'année suivante. Sachant que c'est une première année et que l'on aura peut-être du mal à attirer les enfants cette année parce les parents ont pris des habitudes. Ils sont obligés de faire par eux-mêmes car ils n'ont jamais eu ce service et cette année, ce sera peut-être difficile de les sensibiliser. Nous le ferons au niveau de la Commune ».

Marc ANDREU SABATER : « Les coûts qui sont présentés sont les coûts de transporteur puisque l'on a un délégataire de service public. L'estimation est de 20 000 €. C'est 320 heures supplémentaires de transport ».

Alain LE GRAET : « La commission avait donné un accord aussi pour une extension du transport dans les Monts et on ne la retrouve pas ».

Annie BIHEL : « En réunion de bureau, il y a eu quelques réticences de la part de certains élus et j'ai bien fait remarquer que sur les 17 points d'arrêts qui sont sur le circuit VAUDRY-ROULLOURS, il n'y en a que 4 sur VAUDRY. Que c'était une demande qui pouvait être recevable que de positionner des arrêts supplémentaires sur les Monts mais il va y avoir de nouvelles études qui vont être faites et peut-être des arrêts supplémentaires seront-ils mis en place mais seulement en cours d'année ».

Adopté à la majorité :

Pour : 66 (dont 4 pouvoirs)

Abstention : 1 (M. Daniel LECLERCQ)

Contre : 0

TRAVAUX, SYSTEMES D'INFORMATION, TRANSITION ENERGETIQUE

Thématique « Travaux »

4- Dématérialisation et mise en réseau du système d'information documentaire

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

5 - Signature d'une convention avec ORANGE dans le cadre des travaux de viabilisation du Pôle Environnement

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

6 - Programme voirie – Autorisation de Monsieur le Maire à signer les marchés

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

FINANCES / MARCHES PUBLICS

7 - Compte de gestion 2015

Présentation par Annie BIHEL

8- Compte Administratif 2015

Présentation par Annie BIHEL et chaque maire délégué

Catherine GODBARGE : « Le compte administratif 2015 met en évidence un investissement très faible, trop faible à nos yeux. Lorsque l'on compare à 2013, l'investissement est du simple au double. En 2013 quand on mettait 2 € en 2013, il y en a qu'un en 2015. C'est une tendance que l'on a observé sur le compte administratif 2015 et qui nous préoccupe. On l'avait déjà souligné l'année dernière et c'est pour exprimer notre inquiétude que nous votons contre le compte administratif de la ville déléguée de VIRE ».

Annie BIHEL : « Je pense que vous aviez la même position lorsqu'il a été présenté en commune déléguée ? »

Catherine GODBARGE : « Non. On n'a pas voté et je ne me suis pas exprimée ».

Annie BIHEL : « D'accord ».

9 - Affectation du résultat 2015

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

10 - Décision Modificative n°1

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

11 - Bilan des acquisitions et des cessions

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

12- Fiscalité Locale - Rectification

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

13- Subventions 2016 :

- Pays du Bessin au Virois
- Syndicat Mixte du SCOT du Bocage
- Syndicat de la Vire et du Saint Lois (SAGE)
- L'Etape
- Office du Tourisme de Normandie – Calvados

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

14 - Tarifs – Médiathèque et Conservatoire de Musique et Danse

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

15 - Garantie d'emprunt à Calvados Habitat

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

Marc ANDREU SABATER : « Merci Annie pour tous ces points financiers. Tu l'as fait avec beaucoup de pédagogie. Je voulais vraiment te remercier car les finances c'est une matière très difficile et tu essaies d'expliquer au mieux la logique de tout cela. J'en profite pour remercier Jocelyne PELE et les services qui ont beaucoup travaillé et qui ont été très sollicités depuis la création de VIRE NORMANDIE et je pense qu'il est temps que les vacances arrivent. Jocelyne un grand merci à vous et à vos services pour tout ce travail sur les finances.

Je voulais faire des commentaires sur les délibérations. D'abord souligner ce qu'à dit Annie par rapport aux recettes et aux dotations puisqu'en fait, on a un peu plus de 800 000 € que l'année dernière. Le fait qu'on est fait VIRE NORMANDIE, et ce n'est pas la seule raison, nous permet d'avoir 800 000 € de recettes supplémentaires de dotations de l'Etat dans un contexte où les collectivités, sont elles mises à contribution fortement. Pour la plupart des collectivités, ce sont des baisses de dotations qui interviennent.

Le deuxième point, c'est sur la médiathèque et le conservatoire, on a aussi une illustration de l'intérêt d'avoir fait VIRE NORMANDIE. On va permettre l'accès à pas mal de personnes pour lesquelles ce n'était pas possible d'aller au conservatoire par exemple pour des raisons financières. Certes, cela a un coût mais qui reste très mesuré par rapport aux chiffres des 800 000 € ou même de l'excédent de fonctionnement de l'année dernière : 9 M€ cumulés d'excédent reporté sur 2017. Tout cela nous permet d'avoir une politique positive et qui vise à améliorer les services à la population. C'est avant tout, la mission qui est la nôtre, tout en restant prudent sur l'aspect financier ».

16 - Balisage des chemins de randonnée – Plan de financement et demandes de subventions

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

17 - Piscine « Aquavire » – Tarifs 2016/2017

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

ENFANCE, JEUNESSES ET LOISIRS

Thématique « Enfance, Jeunesse »

18 - Opération « J'apprends à nager » - Renouvellement – Demande de subvention

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

19 - Signature du suivi des engagements et de l'évaluation des actions pour le financement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaires et périscolaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL

20 - Contrat d'Apprentissage– Espaces verts et Direction des Systèmes d'Information

Marc ANDREU SABATER : « La mise en place de contrat d'apprentissage, c'est nouveau. Nous avons commencé au niveau de Vire déléguée. C'est une bonne politique et cela permet à des jeunes de parfaire leur formation. C'est un bon dispositif et c'est bien que les collectivités puissent se lancer dans l'apprentissage ».

Adopté à l'unanimité

21 - Création d'un emploi pour besoin occasionnel de 3 mois

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

22 - Ratios d'avancement de grade

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

23 - Suppressions / Créations de postes

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

24 - Régime Indemnitaires

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

25 - Création de deux postes dans le cadre du dispositif CUI, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

25 bis - Modification du tableau des effectifs

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES DE VIRE NORMANDIE

26 - Approbation du règlement intérieur de Vire Normandie

Marc ANDREU SABATER : « Il a été vu par le bureau VIRE NORMANDIE mais n'a pas été dans une quelconque commission ».

? : « inaudible »

Marc ANDREU SABATER : « Je vous propose de l'adopter ou de ne pas l'adopter, chacun vote en conscience comme il le souhaite et puisqu'on se penche sur la question puisqu'effectivement, on n'a pas pu faire ce travail là en amont et de manière très claire. Si nécessaire, on est prêt à réexaminer des choses. Il faut que l'on adopte ce règlement dans les 6 mois. S'il y a des souhaits d'adaptation, on les examinera. Je vous invite à le regarder et s'il y a des propositions pourquoi ne pas mettre en place un groupe d'élus pour modifications à apporter ».

? « Inaudible ».

Marc ANDREU SABATER : « Si on arrive à commercer à 20 h 45, c'est pas mal. J'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les horaires.

On a aussi conscience que les conditions matérielles du déroulement de ces conseils ne sont pas extraordinaires. Je pense que l'on peut essayer d'améliorer les choses. On va essayer de travailler sur un autre lieu d'accueil du conseil municipal. On a une contrainte mais on va essayer de la lever, les réunions de conseil doivent avoir lieu sur le siège administratif de la collectivité. On va essayer de trouver un lieu où on est assis plus confortablement. Il faut être sûr que cela ne remettra pas en cause la validité de nos délibérations ou de nos débats si on est dans un lieu différent. On souhaite améliorer le confort qui facilite l'écoute. On est dans une mécanique lourde et c'est très fastidieux ».

Adopté à la majorité :

Pour : 65 (dont 4 pouvoirs)

Abstentions : 2 (M. Serge BOUVET – M. Serge HAMEL)

Contre : 0

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

27 - Rapports d'activités :

- Des délégataires de services publics
- Des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière (Eau et Assainissement Collectif)
- Sur le prix et la qualité du service public (Assainissement Non Collectif)

? : « Inaudible »

Marc ANDREU SABATER : « C'est très juste mais je ne vais pas faire de commentaires, je ne me permets pas. Cela pose des problèmes à un certain nombre de personnes. C'est une remarque très justifiée ».

Nicole DESMOTTES : « Nous avons eu beaucoup de demandes dans nos mairies, on n'avait pas vu cela en bureau. Si vous pouvez rassurer autour de vous. J'ai posé plusieurs questions notamment par rapport au titre de propriété. Il n'y a pas besoin de fournir de titre de propriétés, la formulation était mauvaise, c'est juste un justificatif de domicile. Par rapport aux 14 jours de rétractation, l'interprétation est différente en fonction de la lecture du texte. C'est un article de loi comme lorsqu'on achète quelque chose. On a 7 jours de rétractation. Lorsque l'on a de l'eau potable, on ne va pas demander à se rétracter parce qu'on aurait plus d'eau au robinet. Il faut rassurer, il n'y a pas besoin de relever le compteur. Il y a des tas d'aberrations ».

? : Inaudible

Nicole DESMOTTES : « C'est ce que j'ai demandé mais on m'a dit cela en fait 1 000 à envoyer. C'est dommage que la formulation n'est pas été des meilleurs. C'est dommage que ce type de décision ne passe pas en bureau. On en a pas parlé et découvert en mairie lorsque l'abonnement de la mairie est arrivé ».

SDCI

28 - Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion

Marc ANDREU SABATER : « Juste quelques explications quand même. Il y a eu une réunion mardi soir, cela a fait l'objet de commentaires très sympathiques de certains et un peu moins sympathiques de d'autres mais je me suis déjà exprimé sur ces avis là. Je vais essayer de vous donner un maximum d'informations sur cette future communauté de communes. Le Préfet a pris un arrêté préfectoral le 4 mai 2016 et nous avons 75 jours pour délibérer. 75 jours cela nous emmène vers le 19 juillet 2016. Nous avons commencé à travailler depuis l'année dernière avec nos collègues des 4 autres territoires. Il fallait que l'on prenne cette délibération mais il fallait que l'on se mette d'accord sur un certain nombre de choses dont le nom puisque dans la délibération il y a le nom de la collectivité. Pour se mettre d'accord sur le nom, il fallait travailler en amont. Il y avait des concertations avec les maires et les maires délégués. Ces 70 maires et maires délégués sur ces 5 territoires. On a travaillé ensemble. Avant la date du conseil municipal, on a pensé au niveau du bureau pour ceux qui étaient disponibles et qui le souhaitaient, qu'on puisse avoir un temps, en dehors du conseil municipal, de présentation et discussion sur le futur EPCI. Le séminaire avec les élus, maires et maires délégués s'est tenu il y a une semaine et demie. On ne pouvait pas informer le

conseil municipal avant que l'ensemble des maires aient pris connaissance. Ce qui fait que l'on a eu une fenêtre de tir très étroite entre ce séminaire et ce conseil municipal. La seule possibilité c'était le 21 juin. Pour expliquer le délai très court d'invitation à cette réunion. Il y a eu des remarques qui ont été faites et qui sont justifiées car le délai était très court mais nous n'avions pas le choix. Tous les maires ne sont pas dans le groupe de pilotage, il y a des maires qui sont parfaitement au courant et d'autres maires avaient besoin d'un temps d'information préalable avant de pouvoir en parler dans les conseils communaux.

Roland BERAS ? : « Inaudible ».

Marc ANDREU SABATER : « Sur cette question, on n'est pas tous seuls, on travaille à 5, c'est un peu compliqué, il y a un groupe de pilotage qui se réunit. J'ai 2 maires délégués qui font partie du groupe de pilotage, ils savent comment les choses se passent et ce ne sont que des discussions. On ne maîtrise pas tous les paramètres, loin de là.

Je vais vous donner quelques informations pour vous dire où on en est au niveau de cette communauté de communes. On est dans un paysage qui bouge beaucoup. Au niveau du calvados, on va redescendre à 17 EPCI. La loi NOTRE fait diminuer par 2 le nombre d'EPCI dans le département. On a commencé à travailler très concrètement sur le futur EPCI en septembre 2015. On était partis sur un EPCI à 4 avec notre territoire SCOT. Puis Condé nous a fait une demande pour nous rejoindre. On a décidé de fusionner à 4 : VIRE - CONDE – SAINT-SEVER– BENY-BOCAGE et VASSY. Ce grand ensemble fera un peu moins de 50 000 habitants sera le 3^{ème} EPCI du département. Le premier c'est CAEN LA MER (200 000 habitants), le second sera LISIEUX (75 000 habitants) et ensuite ce sera nous. L'effet taille compte notamment il y a une structure régionale qui va se mettre en place qui est une commission de l'intercommunalité et qui ne seront présents que les EPCI de plus de 35 000 habitants. La contractualisation de la Région et du Département ne se font qu'avec les EPCI mais plus avec les communes comme avant. Toutes les collectivités s'adaptent à un nouveau paysage institutionnel. On prend, malgré tout, les bonnes décisions même si on pourrait faire mieux. Je veux saluer les élus qui prennent ces décisions pour cela. Vous avez une carte pour le détail pour chacune des composantes de notre nouvelle communauté de communes qui verra le jour au 1^{er} janvier 2017. C'est évidemment VIRE NORMANDIE qui est la collectivité la plus importante avec 17551 habitants. C'est qui est important. Le fait que nous ayons fait des communes nouvelles mais nous ne sommes pas les seuls à avoir transformés notre commune de communes en commune nouvelle. Vassy a fait Valdallière, Bény-Bocage a fait Souleuvre en Bocage et nous Vire Normandie. Ce qui fait que nous avons 3 communautés de communes qui n'existent plus. Quand nous avons décidé de faire ce projet avec nos collègues des autres territoires, nous étions dans une fusion de 5 communautés de communes. Aujourd'hui il n'y en a plus que 2 communautés de communes : Condé sur Noireau et Saint-Sever. On n'est plus dans la fusion de 5 communautés de communes mais dans la fusion de 2 communautés de communes existantes et une extension aux 3 communes nouvelles. C'est un processus de fusion – extension qui n'est pas neutre du tout. Ce n'était pas ce que l'on avait prévu au départ mais c'est la construction juridique qui est la conséquence de l'évolution de l'organisation territoriale. Le nouvel EPCI au 1^{er} janvier 2017 va reprendre toutes les compétences exercées par les 2 communautés de communes, celles de Condé l'Intercom et celles de l'Intercom Séverine. Il y a un conseil communautaire qui va être élu avec des représentants. Il se réunira début janvier 2017. Il choisira son Président, ces vice-présidents et il devra délibérer sur les compétences qu'il souhaite garder ou rendre aux communes. On va avoir une période de quelques semaines où le nouvel EPCI va exercer toutes les compétences des 2 communautés de communes. Après délibération du nouveau conseil communautaire, certaines compétences seront rendues aux communes. Par exemple la compétence scolaire, c'est une compétence intercommunale à Condés Intercom, c'est une compétence intercommunale dans l'intercom Séverine. Au 1^{er} janvier 2017, la compétence scolaire sera automatiquement reprise par la nouvelle communauté de communes. C'est elle qui va l'exercer pendant plusieurs semaines et elle va la restituer aux communes. Pour rassurer tout le monde, cela ne changera rien pour nous. La compétence intercommunale s'exercera uniquement sur

le territoire des 2 intercommunalités. On n'a pas de transfert de personnel. On continuera à exercer la compétence comme aujourd'hui.

La question des compétences qui est un sujet très lourd. Quelles compétences aura la nouvelle communauté de communes ? C'est l'objet de discussion avec nos collègues. On sait mis d'accord. Il y a plusieurs types de compétences. Il y a les compétences obligatoires prévues par la loi. Il y a les compétences optionnelles et nous en avons 3 à prendre obligatoirement. En fait, on va en prendre 5. Puis on peut prendre des compétences supplémentaires. En fonction des compétences, la loi a prévu des délais plus ou moins importants pour rendre effectif la compétence.

Les compétences qui ont été proposées après discussion avec le comité de pilotage et qui ont été validées lors du séminaire des maires et maires déléguées. Les compétences obligatoires :

- L'aménagement du territoire : SCOT, PLU, zones d'activités, développement économique, promotion du tourisme, la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires.
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets ménagers. C'est une compétence très lourde et très complexe mais on aura du temps pour la mettre en place. Vous avez 3 territoires (Vire, Saint-Sever et Bény) qui ont la compétence collecte et qui ont confié le traitement des ordures ménagères à un syndicat, en l'occurrence le SEROC et puis 2 autres Vassy et Condé qui ont confié la collecte et le traitement à un autre syndicat qui s'appelle le SIRTOM. Sur notre territoire d'EPCI, on a 2 syndicats qui interviennent et pas sur le même niveau de compétences et à l'intérieur du SIVOM entre Bény, Saint-Sever et Vire, on n'a pas les mêmes modes de facturation aux usagers. Certains, c'est la taxe dans l'enlèvement des ordures ménagères et pour les autres, c'est la redevance incitative. On va devoir harmoniser tout cela. A terme, tous les habitants de la nouvelle communauté de communes devront être traités de la même façon. On a 5 ans pour le faire.

Sur les compétences optionnelles, on a la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'entretien des chemins de randonnées, l'opération de la restauration des cours d'eau, le SAGE.

On a la politique du logement et du cadre de vie, le PLH et l'OPAH, la création et l'aménagement des voiries d'intérêts communautaires. Dans le cadre de l'action sociale, on a le financement du CLIC et de la mission locale. Sur la question de l'eau, on a l'unité de protection d'eau du val mérienne. Le souhait du comité de pilotage, c'est de garder cette compétence. Il y aura beaucoup de débats sur la compétence eau et assainissement. La communauté de communes doit prendre cette compétence avant le 1^{er} janvier 2020 avec un syndicat ou sans syndicat, on ne sait pas. Ce sera discuter entre nous et avec les syndicats existants. S'ajoute des compétences supplémentaires le SPANC que l'on avait au niveau de la communauté de communes qui va être transféré à la future communauté de communes. On a tous l'instruction des droits des sols, autorisation des permis de construire etc. Ce sera instruit dans un service intercommunal, on l'a déjà au niveau de Vire Normandie. A Bény, Vassy et Saint-Sever, ils n'ont pas ce service. Donc, il va falloir organiser ce service.

On a des discussions sur la définition d'équipement qui pourrait être jugé d'intérêt communautaire. Ce n'est pas tranché, c'est en débat. La question des piscines, par exemple. Il y a 3 centres aquatiques. Vassy a déjà indiqué qu'il souhaitait garder leur piscine au niveau de leur commune nouvelle. Nous, on verra. On discute et on travaille avec Condé sur Noireau. On a la question du Golf, de la Dathée, c'est lié à la politique touristique, le pôle équestre, le pôle touristique en forêt de Saint-Sever. Ce sont des dossiers en discussion qui ne sont pas tranchés aujourd'hui. On n'a pas l'obligation de prendre tous ces équipements tout de suite, on a déjà beaucoup de travail. Voilà sur la question des compétences de manière très rapide. C'est essentiel car en fonction des compétences, on sera dimensionner le futur EPCI. Il y a des personnels qui sont rattachés aux compétences et qui sont automatiquement transférés et puis il y a les personnels qui vont s'occuper de l'exercice de toutes ces compétences de manière transversale : les marchés publics, la GRH, les finances etc. La structure de la future collectivité dépend du nombre des compétences exercées par la future communauté de communes.

Sur les finances et la fiscalité, le régime fiscal sera celui de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) parce que Condé Intercom est en FPU, cela veut dire que toute la fiscalité économique va à

la communauté de communes. Il y a les attributions de compensation qui permettent d'assurer la neutralité budgétaire du passage en F.P.U. Il faut savoir que quand on transfère une compétence à l'EPCI, on transfère les recettes et les charges. Cela fait l'objet d'études en cours par un consultant (Stratorial finances), qui a déjà travaillé pour la Ville de Vire et la communauté de communes et qui a travaillé pour la Commune nouvelle. Si les ressources de la fiscalité économique s'avèrent insuffisantes, on peut voter une fiscalité additionnelle via les taxes ménages. Ce n'est pas le souhait des élus. Au niveau du comité de pilotage, on souhaite arriver à une neutralité pour le contribuable. Il ne doit pas y avoir de surcoût lié à la mise en place de ce nouvel EPCI.

Pour ce qui concerne les transferts de compétences, on transfère l'actif et le passif.

Sur la question des ressources humaines, pour les agents c'est à fois simple et complexe. Simple parce que le statut de la fonction publique protège nos collaborateurs. Quand il y a une compétence transférée, tous les agents qui travaillent sur cette compétence sont transférés dans les mêmes conditions. Il y aura pour un certain nombre d'entre eux des questions à se poser, c'est-à-dire que la nouvelle organisation de la collectivité est susceptible de faire en sorte que certains agents évolueront dans leur travail, iront vers d'autres services ou devront évoluer. Ce sera des analyses au cas par cas. Tout dépendra de la future organisation de la collectivité qui n'est pas encore définie.

Aujourd'hui vous avez à Saint-Sever, à Bénny, à Vassy, à Condé et à Vire des services qui accueillent du public. Quelle stratégie on va adopter, on doit y travailler. L'idée c'est de faire en sorte que l'on garde des services de proximité pour nos concitoyens. C'est une réflexion que l'on doit mener.

On a la question de la mutualisation. Va-t-on créer une structure de services existants, je pense aux ressources humaines, aux finances ou va-t-on s'appuyer sur des services existants. Ce sont des vraies questions qui ne sont pas encore tranchées. C'est un chantier très important. On a de vastes travaux à réaliser. A minima de Condé Intercom et de l'Intercom Séverine, cela fait 118 agents. Bien sûr, il y aura beaucoup d'agents. Le service de collecte des ordures ménagères, c'est 14 agents. Ces personnels seront transférés à la communauté de communes. On ne connaît pas encore le nombre d'agents du futur EPCI, ce sera une collectivité de près de 50 000 habitants.

On a décidé, avec le comité de pilotage, de travailler sur une charte de fusion. On a réuni, lors du séminaire des 50 maires et maires délégués étaient présents, on a mis en place des ateliers et commencer à travailler sur cette charte de fusion. L'idée c'est d'être dans une charte qui n'a pas de valeur juridique mais qui est un engagement collectif sur des valeurs, des projets communs, une organisation etc. On a convenu de réorganiser un séminaire en septembre avec les maires et maires délégués pour continuer à travailler. Lors du séminaire du 18 juin, il est ressorti le nom, il fallait qu'on le fasse car dans la délibération doit figurer le nom. Ce n'est pas facile de trouver un nom dans lequel chacun se reconnaît ou s'identifie. Ce qui est ressorti c'est Intercom de la Vire au Noireau. Tous les élus voulaient que Vire soit dedans, ils considèrent que c'est important pour le territoire que le moteur de cette communauté de communes soit bien identifié. Il y a aussi Condé sur Noireau qui est l'autre pôle et un pôle économique et industriel importants. Il y avait un souhait de l'ensemble des élus que Condé sur Noireau soit identifié. Ce qui a été décidé après échange c'est de la Vire au Noireau. On prend les fleuves et rivières qui traversent tout notre territoire. La deuxième décision qui a été prise c'est le siège du futur EPCI. Les élus présents ont considéré que le siège devait être ici, c'est-à-dire à Vire Normandie. Le siège administratif sera à la Mairie de Vire Normandie parce que la fonction de centralité fait l'unanimité. Le siège physique sera choisi ultérieurement. Pour le moment, on va avoir un siège administratif et juridique ici, on va fonctionner pendant une période avec des réunions qui auront lieu ici. Ensuite le nouveau conseil communautaire décidera de là où il veut s'implanter en fonction de sa future organisation.

Je peux vous dire de manière très synthétique de la manière où on en est sur ce futur EPCI. Les choses se passent plutôt bien, dans un bon esprit mais il y a encore énormément de travail".

? : « Inaudible ».

Marc ANDREU SABATER : « La dotation de l'Etat sera liée au volume financier de la collectivité, plus elle a de compétences, plus elle a de dotations. On est plutôt, pour le moment, sur

un EPCI centré sur les compétences obligatoires, plus quelques compétences optionnelles. Le choix des élus est plutôt de dire structurons notre futur EPCI en le centrant sur les compétences principales qui sont le développement et l'aménagement du territoire ».

? : « Inaudible ».

AFFAIRES FONCIERES/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

29 - Développement local : diagnostic sur les gestion prévisionnelle des compétences et sur l'attractivité de la commune de Vire Normandie

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

30 - Mise en place d'un observatoire du commerce

? : « Inaudible »

1 opposition

Adopté à la majorité :

Pour : 66 (dont 4 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 1 (M. Serge HAMEL)

COMMUNES DELÉGUÉES

COMMUNE DELEGUÉE DE VIRE

CULTURE

31 - Attribution de subvention pour le Festival Avignon

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

32 - Musée – Signature des autorisations d'urbanisme

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

33 - Orchestre à l'Ecole

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

SPORTS-ASSOCIATIONS

34 - Convention de mise à disposition d'une infrastructure sportive à l'association du Golf de la Dathée

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

35 - Attribution de subventions :

e) A l'USMV

f) A l'AFV

g) Aux Bélougas

h) Au Collectif Jeunes

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

36 - Jumelage

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

EDUCATION

37 - Participation des communes aux frais de scolarité

Marc ANDREU SABATER : « C'est le choix qui est fait par la commune déléguée de Vire d'étendre à toutes les communes du futur EPCI le principe de la gratuité lorsqu'il y a un jeune d'une de ces communes qui vient dans une école de la commune déléguée de Vire. C'est un principe qui existe au niveau des communes déléguées de Vire Normandie. C'est de l'étendre à tout le territoire de la future communauté de communes. Il est bien évident qu'aucun enfant d'une commune, en dehors de la commune déléguée de Vire, ne sera accepté sans l'autorisation du maire de la commune de départ. On est sur quelques cas par an. On a souhaité accordé la gratuité pour ne pas pénaliser les communes qui dans certains cas seraient confrontés à ces situations ».

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES FONCIERES/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

38 - Les Mancellières – Vente commune de Vire – SNC les Mancellières : Modification de la consistance des lots n°2 – 4 et 5

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

39 - La Florie – Signature d'une convention d'occupation précaire avec M. et Mme CANDEA

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

40 - La Mercerie – Vente de 3 lots à bâtir

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

41 - Convention à signer entre la commune déléguée de Vire et le SDEC relative à l'effacement des réseaux – Place de Martilly, rue St Martin

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

42 - Acquisition d'engins pour une politique éco responsable de gestion des espaces publics à l'échelle de la commune nouvelle

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

43 - Requalification des abords de l'hôtel de ville

COMMUNE DELEGUÉE DE MAISONCELLES-LA-JOURDAN

FINANCES

44 - Subventions 2016

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

45 -Herbe à faucher

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DELEGUÉE DE ROULLOURS

46 - Effacement des réseaux « Le Haut Castel » - Etude définitive

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

47 - Tarif du restaurant scolaire pour l'année 2016 - 2017

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DELEGUÉE DE SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE

48 - Projet de bail pour la location d'une partie de l'ancienne Mairie à l'institut Forme et Beauté

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

49 - Projet de lotissement la Mahère 2 – Plan topographique pour l'Etude d'Aménagement

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

50 - Création d'un Comité d'Aide Sociale

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DELEGUÉE DE VAUDRY

51 - SAFER – Réserves Foncières

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

52 - Convention de mission d'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage Publique

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

53 - Effacement de réseaux

Pas d'observations

Adopté à l'unanimité

Je vous remercie de votre patience et on se donne rendez-vous à la rentrée

Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 0 heure 25.